

Les administrations et les établissements publics

Les administrations

1. Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration

1.1 Accueil des demandeurs de protection internationale

1.1.1 Public cible

La population cible de l'OLAI est constituée :

- des demandeurs de protection internationale (DPI) en procédure au 1^{er} janvier 2014 ;
- des primo arrivants au cours de l'année 2014 ;
- des DPI déboutés bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement ou d'un report de la décision d'éloignement ;
- des réfugiés récemment reconnus ;
- des DPI déboutés ;
- des DPI ayant obtenu un séjour temporaire ;
- des réfugiés reconnus accueillis dans le cadre d'un programme de réinstallation.

1.1.2 Encadrement

1. L'équipe du Service social comprend neuf assistant(e)s (d'hygiène) social(e)s, dont quatre à plein temps et cinq à temps partiel, une éducatrice graduée, une éducatrice diplômée, ainsi qu'une infirmière diplômée.

En 2014, il n'y a pas eu d'afflux massif de DPI nouveaux-arrivants ; cependant le manque de structures d'hébergement adéquates et d'unités disponibles reste un défi de taille pour l'OLAI.

Outre la prise en charge des DPI, l'OLAI assure également le suivi et l'encadrement des personnes ayant obtenu le statut de réfugié reconnu, des personnes ayant obtenu un titre de séjour temporaire au Luxembourg et les personnes déboutées de leur demande de protection internationale. Bien que ces personnes ne rentrent juridiquement pas dans le champ de compétences de l'OLAI, la réalité en est toute autre. Afin de préparer au mieux leur quotidien au Luxembourg ou dans leur pays d'origine, les personnes concernées contactent l'OLAI pour obtenir des informations sur le fonctionnement des institutions du Grand-Duché et la législation en vigueur ainsi que des renseignements sur leurs possibilités de retour.

Les rendez-vous et demandes d'entretien des DPI ou autres personnes de nationalité étrangère avec le Service social sont pris pour de multiples raisons : prise en charge de factures médicales, demandes d'un traducteur auprès du

service interprétariat de la Croix-Rouge luxembourgeoise, problèmes conjugaux, éducation des enfants, accompagnement lors de la naissance d'un bébé, demandes du revenu minimum garanti en cas d'obtention du statut de réfugié reconnu, demandes de relogement, demandes de renseignements sur le système de sécurité sociale, demandes d'orientation et de guidance de DPI déboutés de leur demande de protection internationale, etc.

En 2014, le Service social, par des groupes de travail ponctuels, a participé aux travaux préparatoires du rapport quinquennal (2009-2013) et de l'avant-projet de loi sur l'accueil des demandeurs de protection internationale dans le cadre de la transposition de la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale. Dans ce cadre, le Service social a réfléchi sur la mise en place d'un projet d'accompagnement, élaboré par l'assistant social en fonction des besoins personnels du DPI, qui vise à développer son autonomie et à favoriser l'émergence de ses compétences individuelles.

Par ailleurs, la majorité de l'équipe sociale a participé à des cours de formation continue.

Finalement, le Service social a accru les visites dans les structures d'hébergement pour renforcer le contact humain avec les DPI et permettre une détection préalable des problèmes consécutifs à la vie en communauté.

2. En 2014, les deux éducatrices de l'OLAI ont assuré l'encadrement socio-pédagogique des familles de DPI dans les foyers de Weilerbach, Marienthal, Differdange, Useldange et Bourscheid. Ce travail éducatif a notamment comporté les missions suivantes :

- organisation et animation d'activités de loisirs estivales pour les enfants âgés entre 5 et 12 ans pendant deux semaines au foyer de Weilerbach et durant une semaine au foyer Marienthal ;
- organisation d'activités culturelles, sportives et récréatives avec les enfants âgés entre 4 et 12 ans dans les foyers de Differdange et Useldange pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint ;
- animation de groupes de jeux pour mamans et bébés dans les foyers de Weilerbach, Marienthal et de Bourscheid ;
- mise en place d'activités de guidance individuelle visant plus particulièrement des familles nécessitant un suivi socio-éducatif plus intensif dans le domaine de l'éducation des enfants et de l'éducation à la santé ;
- collaboration avec la « Eltereschoul » et le planning familial ;
- participation au groupe de travail « jeunes mamans » organisé par le planning familial ;
- visite de l'école primaire de Mersch et de la Maison Relais de Diekirch avec un exposé donné sur la situation politique actuelle en Syrie et sur l'accueil des familles de réfugiés au Luxembourg ;
- participation à une séance d'information organisée par la Ligue médico-sociale sur le thème « De gesonde Schlof vum Bebe » pour les mères d'enfants logées au foyer de Weilerbach ;

- réception et triage des dons reçus de diverses organisations et ménages luxembourgeois ;
- encadrement de bénévoles au foyer de Weilerbach.

Foyer	Présences des éducatrices en 2014
Marienthal	56
Weilerbach	112
Useldange	4
Differdange	3
Bourscheid	4

1.1.3 Réinstallation de familles syriennes au Luxembourg en 2014

Dans le cadre du programme communautaire de réinstallation de réfugiés dans l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois a procédé à la réinstallation de familles syriennes en provenance de Jordanie. Au total, quatre familles composées de neuf adultes et de dix-neuf enfants sont arrivées au Luxembourg au mois d'avril 2014.

Les familles ont été hébergées durant les quatre premiers mois au Centre Hélier situé à Weilerbach. Dans une deuxième phase, des logements individuels leur ont été mis à disposition par l'OLAI.

Au cours des mois suivant leur arrivée au Luxembourg, l'OLAI a attribué des aides financières aux familles syriennes telles que la fourniture de denrées alimentaires, l'aide scolaire, l'aide vestimentaire et la prise en charge des frais médicaux. Au fur et à mesure de l'avancement de leurs démarches administratives au Luxembourg, les familles ont eu droit aux prestations sociales garanties par les lois luxembourgeoises.

Le personnel socio-éducatif de l'OLAI a assuré l'encadrement social des réfugiés qui se poursuivra aussi longtemps que nécessaire afin de leur permettre de s'intégrer de manière efficace au Luxembourg.

1.1.4 Hébergement

Nouvelles demandes de protection internationale en 2014

2014	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Nombre de DPI	94	88	70	49	88	63	84	96	134	128	114	83	1091

Le Service logement de l'OLAI comprend cinq collaborateurs à tâche administrative, ainsi qu'un assistant social. Suite au départ à la retraite du coordinateur du Service Logement et au transfert d'un collaborateur au Service technique, le Service Logement est composé fin 2014 de quatre collaborateurs administratifs.

Le service gère différents types de structures d'hébergement pour DPI en cours de procédure, DPI régularisés et travailleurs immigrés. En 2014, près de 1.800 ressortissants étrangers sont logés en moyenne chaque mois par l'OLAI :

2014	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Personnes hébergées	1862	1904	1841	1787	1756	1759	1778	1700	1679	1740	1739	1707

A côté de la recherche de nouvelles capacités d'accueil, le Service logement assure le transfert des DPI entre structures d'hébergement, ainsi que le contrôle régulier des structures et leur entretien.

En outre, il est chargé de coordonner la fourniture de denrées alimentaires qui constitue une composante essentielle de l'aide sociale dont bénéficient les DPI.

En 2014, la gestion administrative et opérationnelle du Service technique est assurée par cinq employés administratifs. Ils sont assistés par sept bénéficiaires du revenu minimum garanti (ATI) affectés à la manutention. Cinq chômeurs indemnisés bénéficiant d'une OTI complètent l'équipe.

1782 interventions techniques, 695 livraisons de produits et équipements en tous genres ainsi que 21 transferts assistés de personnes vers leurs structures d'accueil ont été réalisés.

Le parc immobilier de l'OLAI comprend :

- Centres d'accueil pour familles (CAF) : sur 21 sites, un CAF dans les localités de Bollendorf, Bourscheid, Bous, Differdange, Echternach, Esch-sur-Sûre, Foetz, Hesperange, Luxembourg, Marienthal, Mertert, Michelau, Rippig, Schifflange, Tandel, Trintange, Useldange, Wahl, Weilerbach, et de deux CAF à Diekirch, l'OLAI a hébergé en moyenne 790 personnes. La surveillance de certains foyers à grande capacité est assurée par des agents de gardiennage.
- Centres d'accueil surveillés pour célibataires gérés par l'OLAI : sur 2 sites (Rodange, Esch-sur-Alzette), l'OLAI a hébergé en moyenne 90 personnes.
- Centres d'accueil gérés par des ONGs : sur 5 sites, la Fondation Caritas et la Croix-Rouge luxembourgeoise ont hébergé en moyenne 350 personnes.
- Pensions complètes (Hôtels et auberges pris en location par l'OLAI) : sur 14 sites dont 1 structure par localité pour les localités suivantes : Insenborn, Marnach, Roodt-Syre, Wecker, Beaufort et Wiltz, Moulin de Bigonville, Neunhausen, Bourscheid, Vianden, Marnach, Tarchamps. et deux structures à Heiderscheid, l'OLAI a hébergé en moyenne 390 personnes.
- Maisons communales : 112 lits ont été mis à disposition de l'OLAI par différentes communes (Angelsberg, Betzdorf, Binsfeld, Doncols, Ellange, Findel, Hobscheid, Keispelt, Koerich, Livange, Mondercange, Niederdonven, Reckange/Mess, Wormeldange).
- Hébergement chez des particuliers : en 2014, 57 DPI ont logés à 37 adresses privées différentes.
- Maisons dites « de 2ème phase » : en 2014, l'OLAI a loué 34 maisons et 55 appartements à des ménages de réfugiés reconnus et à des familles d'immigrés moyennant un loyer adapté à leurs revenus. Au 31 décembre 2014, 269 personnes ont été logées dans 89 structures d'accueil de 2^{ème} phase.

- La maison Schadeck à Hesperange est un logement pour femmes seules et familles monoparentales. En 2014, ce foyer a accueilli 6 ménages (dont 2 familles nombreuses), soit 14 personnes.

- Foyers pour travailleurs immigrés

Sur 3 sites, l'OLAI a hébergé quelque 113 personnes, en majorité des travailleurs immigrés célibataires ou non accompagnés par leurs familles. L'objectif est de permettre aux travailleurs immigrés nouvellement arrivés de s'acclimater et de faciliter leur intégration au Luxembourg.

1.2 Service juridique

En 2014, le Service juridique de l'OLAI a notamment assuré les missions suivantes :

- rédaction de textes législatifs et réglementaires ;
- soutien et conseil juridique aux différents services de l'OLAI ;
- rédaction de conventions-cadres, contrats et autres documents juridiques ;
- rédaction d'avis juridiques ;
- réponses aux questions parlementaires ;
- défense des intérêts de l'Etat en justice en :
 - préparant des dossiers disciplinaires pour violation des dispositions du règlement grand-ducal du 8 juin 2012 sur l'aide sociale accordée aux demandeurs de protection internationale ;
 - plaidant des affaires devant les juridictions (en matière civile et de bail à loyer) ;
 - rédigeant des notes de plaidoirie dans le cadre des recours devant les juridictions administratives.

Le nombre de dossiers disciplinaires (40), de décisions ministérielles de limitation/retrait de l'aide sociale (26) et d'affaires plaidées devant les juridictions (8) est resté élevé.

Au 2^e semestre 2014, le Service juridique de l'OLAI a entamé la transposition d'un des textes du paquet asile, à savoir la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte). La nouvelle législation modifie la directive actuelle qui date du 27 janvier 2003.

L'avant-projet de loi vise à améliorer les conditions d'accueil des demandeurs de protection internationale et plus particulièrement celles des personnes vulnérables en prenant en compte leur besoins particuliers pendant la procédure de protection internationale.

La loi sur l'accueil des demandeurs de protection internationale devrait être votée au courant du 1^{er} semestre de 2015, le délai de transposition de la directive 2013/33/UE étant fixé au 20 juillet.

1.3 Intégration/Diversité

Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014

Le plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations, établi par l'OLAI en concertation avec le comité interministériel à l'intégration et échelonné sur 5 ans (2010-2014), vise une plus grande coordination des politiques d'intégration nationales et des initiatives européennes dans ce domaine.

Quatorze ministères et administrations gouvernementales mettent en commun leurs efforts dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre les discriminations, pour favoriser une harmonisation interministérielle des actions qu'ils mettent en œuvre, qu'ils soutiennent financièrement et dont ils assument la responsabilité.

Le plan d'action repose sur les 11 principes directeurs de la politique d'intégration européenne (PBC) qui mettent en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration.

Afin que la mise en place des PBC soit efficace et durable, il a été décidé que chaque année des principes seraient fixés comme prioritaires.

Pour 2014, ont été considérés comme prioritaires les :

- PBC 1 : Processus à double sens
- PBC 3 : Emploi
- PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil
- PBC 5 : Education
- PBC 7 : Dialogue interculturel
- PBC 9 : Participation politique
- PBC 11 : Collecte de statistiques, élaboration d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation

Afin de donner l'opportunité aux acteurs de la société civile de proposer des projets et/ou actions pour 2014, un questionnaire avait été mis en ligne en 2013.

En 2014, dernière année de mise en œuvre du PAN 2010-2014, la société civile a été interrogée sur les besoins à prendre en compte et les priorités à envisager pour le deuxième plan d'action. Cette consultation a pris différentes formes en fonction des acteurs concernés :

- en collaboration avec le CLAE, des ateliers de réflexion ont été organisés sur « l'intégration par l'école », « le rôle de la société d'accueil » et « la participation des étrangers à la vie » ensemble avec les associations œuvrant en faveur de l'intégration ;
- un questionnaire a été mis en ligne pour la consultation des communes ;
- des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et des formateurs d'instruction civique du CAI ont participé à des « *focus groups* » dispensés par 4motion.

Le Conseil économique et social a émis un avis sur la politique d'intégration suite à la demande du 13 avril 2011 du Ministre de la Famille et de l'Intégration « d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014 ».

En outre, sur demande ministérielle formulée le 20 juin 2014, le Conseil national pour étrangers a élaboré un avis sur les besoins en matière d'intégration en vue de la formulation du futur plan d'action.

1.3.1 Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

La mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est régie par le règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration.

Ce contrat facultatif s'adresse à toute personne étrangère âgée de plus de 16 ans séjournant légalement et durablement sur le territoire du Grand-Duché. Par sa signature, la personne s'engage de participer à :

- au moins un cours de langue lui permettant d'atteindre le niveau A.1.1 du cadre européen de référence en luxembourgeois, allemand et/ou français. Un perfectionnement en langues est également possible dans le cadre du CAI ;
- un cours d'instruction civique d'une durée totale de six heures abordant des sujets tels que le processus démocratique, les valeurs et traditions, l'histoire du Luxembourg et les voies et moyens de vivre ensemble dans une société multiculturelle ;
- une journée d'orientation permettant aux signataires d'acquérir une panoplie d'informations sur la vie quotidienne au Luxembourg.

En 2014, 957 personnes de 93 nationalités différentes ont signé le CAI. 57% d'entre elles sont des citoyens de l'Union européenne (26 des 28 Etats membres), 43% étant des ressortissants de pays tiers. Les Portugais représentent 21% des signataires, suivis des Français (6%) et Italiens (6%). En 4^e position, la première communauté non-européenne est la communauté chinoise, constituant 6% des nouveaux signataires en 2014. Les femmes sont nettement surreprésentées parmi les signataires avec 65%.

7% des signataires ont entre 16 et 25 ans, 92% entre 25 et 65 ans et 1% des signataires sont âgés de plus de 65 ans.

56% des signataires sont actifs sur le marché du travail ; 23% sont sans emploi et à la recherche d'un emploi et 2% sont des chômeurs indemnisés.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, 62% des signataires (56% en 2013) affirment avoir réussi avec succès des études post-secondaires ou universitaires alors que 1% (4% en 2013) des signataires n'ont pas terminé l'enseignement primaire.

Le CAI intéresse surtout les nouveaux arrivants. En effet, 63% des signataires sont au Luxembourg depuis moins de cinq ans au moment de la signature du contrat.

S'agissant des inscriptions aux cours de langues, des statistiques fiables n'existent que pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2014, du fait de l'introduction d'un nouveau système de gestion unifié des tarifs réduits par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Durant

cette période, 50% des inscriptions ont été faites aux cours de français, 46% aux cours de luxembourgeois et 4% aux cours d'allemand. Les cours de langues éligibles sont ceux organisés par l'Institut national des langues et par les Lycées ainsi que ceux mis en place par les communes et les associations dans le cadre d'une convention signée avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La promotion du CAI se fait surtout par le bouche à oreille : 57% (47% en 2013) des signataires apprennent l'existence du CAI par des connaissances ou amis, 19% par d'autres signataires. D'autres canaux d'information sont les associations (15%), l'internet (7%) et les communes (4%). Dix pourcent des signataires indiquent avoir reçu les informations directement par l'OLAI, que ce soit dans les bureaux de l'OLAI, lors d'un stand d'information, d'une présentation ou à travers une brochure de l'OLAI.

Des efforts de promotion ont été réalisés en 2014 par l'OLAI en présentant le CAI à différents publics ainsi qu'à des multiplicateurs potentiels tels que les associations ou regroupements d'étrangers au Luxembourg (Luxembourg Accueil Information, FAEL, la communauté péruvienne, la paroisse protestante chinoise du Luxembourg, les nouveaux collaborateurs des institutions européennes au Luxembourg lors de la « *Interinstitutional Newcomers Fair* »), les communes et CCCI (Tuntange, Wiltz et Luxembourg), les professionnels (nouveaux interprètes interculturels formés par la Croix-Rouge, le personnel de l'ADEM, les éducateurs gradués en formation en Belgique, les futurs assistants sociaux dans le cadre des cours préparatoires à l'épreuve d'aptitude relative à l'accès à la profession d'assistant social).

Une émission sur le CAI a été diffusée par Radio Kuddelmuddel dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers. En novembre, une délégation du ministère de l'Intérieur d'Estonie a effectué une visite au Luxembourg avec, comme objectif, un échange de vues sur le CAI.

Quarante-sept cours d'instruction civique ont été dispensés à des groupes comptant en moyenne 15 inscrits. Dix-neuf de ces cours ont été dispensés en langue française, 13 en langue anglaise, 10 en langue portugaise, 2 en anglais avec traduction chinoise, 1 en langue allemande, 1 en langue espagnole et 1 en langue BCS. La majorité des cours a eu lieu à Luxembourg-Ville (34), 7 cours ont été organisés en collaboration avec la commune de Strassen, 4 avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et 2 avec la commune de Bettembourg.

Ces cours interactifs furent dispensés par 18 formateurs différents qui ont reçu une formation spécifique et qui sont agréés par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Deux séances de formation continue leur ont été proposées en 2014.

Grâce au partenariat avec la Chambre de Commerce, 5 Journées d'orientation ont été organisées en 2014, ayant pour objet d'informer les participants sur la vie au Luxembourg.

Depuis le début de la mise en œuvre du CAI, en octobre 2011, 444 personnes ont terminé avec succès leur contrat, 334 contrats sont venus à échéance sans avoir été remplis et 2.316 contrats étaient en cours au 31 décembre 2014.

Après presque 3 ans de fonctionnement, une évaluation du CAI et de son impact sur la population s'est imposée : suite à l'appel à projets lancé par le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers, le projet intitulé « Diagnostic des besoins et des demandes spécifiques des bénéficiaires des pays tiers du Contrat d'accueil et d'intégration » porté par l'Université du

Luxembourg a été retenu. Les résultats de cette étude sont attendus pour mai 2015.

1.3.2 Charte de la Diversité

En tant que partenaire privilégié du Comité pour la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, l'OLAI a contribué en 2014 à la mise en œuvre de la Charte qui a été signée par 116 entreprises privées et publiques, soit 25 nouvelles entreprises en un an. Ceci représente 12% de la masse salariale.

En 2014, le Comité pour la Charte de la Diversité Lëtzebuerg a organisé 11 événements dont une séance officielle de signature, une réunion de la Plateforme européenne des chartes de la diversité, des *workshops* et des *Diversity networks*. Le Comité a également recueilli 37 fiches de bonnes pratiques. L'année 2014 a encore marqué le lancement du Baromètre Diversité & Entreprise Lëtzebuerg.

La Charte de la Diversité Lëtzebuerg est parrainée par le ministre de la Famille et de l'Intégration.

1.3.3 Campagne d'information et de sensibilisation des non-Luxembourgeois à l'inscription sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014

Les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne domiciliés au Grand-Duché ont le droit d'élire les parlementaires européens de leur pays d'origine, soit d'élire les parlementaires européens du Grand-Duché de Luxembourg, à condition d'être préalablement inscrits sur les listes électorales

Les électeurs non-Luxembourgeois ont eu la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales avant le 28 février 2014.

Dans ce cadre, l'OLAI a lancé une campagne d'information le 21 janvier 2014, ayant pour but d'informer les citoyens européens résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote dans le cadre des élections européennes pour les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

La campagne a été réalisée en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont le bureau d'information luxembourgeois du Parlement européen, le ministère de l'Intérieur, le SYVICOL, de même que les communes et les associations d'étrangers.

De même, l'OLAI a créé et mis à disposition des communes et de la société civile divers moyens de communication, dont un dépliant édité dans les 23 langues officielles de l'UE, des présentoirs, un site Internet www.jepeuxvoter.lu en 4 langues, des « kakémonos », un stand, deux « formations pour multiplicateurs », une Journée nationale de l'inscription, etc.

Parallèlement, l'OLAI a soutenu diverses actions réalisées par des communes et associations dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux élections européennes :

Responsable	Partenaire	Action	Support
OLAI	Cefis*	<i>User manual</i> / Guide pratique développé pour les CCCI** avec des conseils pratiques et une méthodologie pour réaliser une campagne de sensibilisation	Format papier et téléchargeable
OLAI		Site Internet www.jepeuxvoter.lu : informations en allemand, français, anglais et portugais	www.jepeuxvoter.lu
Campagne nationale	OLAI	Relations presse via des médias s'intéressant avant tout aux citoyens non-Luxembourgeois	Essentiel, Quotidien, Contacto, Correio, Tuga, Jeudi, Paperjam, Delano, Radio Latina, Radio Ara, Radio Amizade, RTPi, RTL en langue française, Bomidia, Chronicle, AngloInfo, italiani.lu, Wort français-anglais-portugais, publications des associations d'étrangers, etc.
OLAI	Bureau d'information du Parlement européen, Ministère de l'Intérieur, SYVICOL	Dépliants «Je peux voter» dans les 23 langues officielles de l'UE	Format papier/présentoirs
OLAI	Ministère de l'Intérieur	Sensibilisation au niveau local - Information via Circulaire n°3122	www.olai.public.lu
OLAI	Communes	Kit communes : matériel de promotion gratuitement mis à disposition des communes et des associations	www.olai.public.lu , Newsletter OLAI, formulaire de commande
OLAI	VdL	Kakémonos en plusieurs langues accrochés en ville	
MFI - OLAI	Maison de l'Europe	Conférence/campagne d'information presse	Communiqué de presse - Dossier de presse
OLAI		Journée nationale de l'inscription: ouverture exceptionnelle des administrations communales le samedi 8 février 2014	http://www.olai.public.lu Newsletter OLAI

ASTI	OLAI, CSL	Outil informatique et interactif « je vote » : par des animations ludiques on peut découvrir les élections législatives, européennes, communales et les élections pour la Chambre des salariés	www.jevote.public.lu www.csl.lu
CLAE / CEFIS	OLAI	Formation intitulée « Comment favoriser la participation électorale ? » destinée aux agents et conseillers communaux et aux membres des commissions consultatives communales d'intégration	CLAE
OLAI		Campagne de sensibilisation au niveau local	www.integraloc.lu
OLAI		Matériel promotionnel et <i>mediaplanning</i> avec DETE	T-shirts, autocollants, site, pins, flyers, etc. (DETE)
Bureau d'information du Parlement européen		Spot cinéma "Act, react, impact"	
OLAI, Bureau d'information du Parlement européen	Migration Policy Group, Cefis	Formation de multiplicateurs tenue en décembre 2013 pour la campagne de sensibilisation des étrangers aux élections européennes du 25 mai 2014,	
Guichet.lu / CTIE		Livret d'information "Participation aux élections européennes"	www.guichet.lu

* CEFIS : Centre d'étude et de formation interculturelle et sociale

** CCCI : Commission communales consultatives pour l'intégration au Grand-duché de Luxembourg

L'OLAI a soutenu et participé à plusieurs conférences et débats publics en vue de la sensibilisation et de la promotion du grand public à l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014.

Liste non-exhaustive de conférences, débats et sessions d'information		
Organisateur	Partenaire	Manifestation
Ministère de la Famille et de l'Intégration	OLAI	Lancement officiel de la campagne d'information et de sensibilisation concernant l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes de 2014
Aguilux	OLAI, ALGL, CLAE, Association Luso-Guinéenne	Conférence intitulée « L'impact des élections européennes sur le quotidien »
British Embassy	OLAI	Information session at the British Residence 28/01/2014
LSAP Spic	Ministère de la Famille et de l'Intégration	L'Europa di tutti, l'Europa per tutti, 30/01/2014
Amitié Portugal-Luxembourg	Maison des Associations	Actions ponctuelles de l'Entente des fédérations d'associations de migrants, 30/01-22/02/2014
Centre Curiel	MFI - OLAI OGBL (invité)	Conférence-débat au sujet de la participation des non-Luxembourgeois aux élections européennes, 3/02/2014
FAEL	OLAI	Session d'information et débat public, 6/2/2014
LSAP-SPIC		Réunion de formation et d'information avec la communauté anglophone, 12/02/2014
Parlement européen	Bureau d'information au Luxembourg du Parlement européen	Campagne de sensibilisation au niveau européen, dossier de presse et diffusion de spots promotionnels
Bureau d'information du Parlement européen	OLAI - Commission européenne	Conférence « Elections européennes 2014: cette fois, c'est différent », 13/02/2014
Ville de Luxembourg	Cefis, Université du Luxembourg, IRFAM, Ministère de la Famille et de l'Intégration	Conférence « Participation électorale des migrants », 6/02/2014
Ville de Luxembourg	CCCI Luxembourg	Stand d'information sur la place d'Armes, 22/02/2014

L'OLAI a lancé un appel à projets dans le cadre des subsides accordés aux administrations communales visant prioritairement les projets destinés à la sensibilisation et à l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014. Les projets suivants ont été retenus:

Projets proposés par des communes	
Wincrange	Sensibilisation aux élections européennes
Communes de la Vallée de l'Alzette	"Devenez Européen(ne)", présentation de l'UE sous toutes ses facettes
Junghinster	"Ma commune, Mon Europe ! Meng Gemeng, Mäin Europa!"
CCI Ville de Luxembourg	Actions de mobilisation et de sensibilisation pour l'inscription sur les listes électorales
Projets proposés par des associations	
Circolo Curiel	Sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales et aux enjeux de l'élection du PE
Associazione Marchigiani	"Votons au Luxembourg"
LSAP - SPIC	"L'Europe sera citoyenne ou ne sera pas!"
Association des guinéens	"Tous citoyens européens!"
CCPL	"Ma voix compte- je vote!"
FAEL	"Vivo aqui, voto aqui"
Maison des Associations	"Je vis ici, je vote ici!"

1.3.4 Relations avec les communes

En 2014, l'OLAI a poursuivi la collaboration avec le SYVICOL et le Ministère de l'Intérieur en vue d'assurer la cohérence au niveau national des actions soutenues localement.

En effet, aux termes de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, « *l'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun* » (responsabilité partagée).

Appels à projets en faveur de l'intégration des étrangers

En 2014, l'OLAI a lancé deux appels à projets dans le cadre des subsides accordés aux administrations communales pour des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers.

Suite au premier appel à projets lancé en avril 2014, le jury, composé de représentants de l'OLAI, du Ministère de l'Intérieur et du SYVICOL, a retenu les projets suivants :

Commune	Projet	Contenu
Betzdorf	Fête d'accueil et de l'intégration à l'occasion de la fête nationale	Lors de la fête nationale, les différentes communautés sont représentées par des stands pour favoriser un échange culturel. A cette occasion, un camion de pompiers est remis à la commune roumaine d'Albota en Roumanie.
Dudelange	Fête des cultures	La ville offre un lieu de rencontre, accompagné de performances musicales et folkloriques, propice aux échanges, rencontres et partages entre les différentes communautés, ethnies, cultures et langues du monde.
Esch-sur-Alzette	Elaboration d'un plan d'action local à l'intégration	La ville souhaite mettre en place une politique d'intégration par le biais d'un plan d'action sur deux ans.
Ville de Luxembourg	Actions de sensibilisation dans le domaine de l'intégration	Ensemble d'actions organisées durant la période estivale et en automne visant à favoriser l'intégration des étrangers (formations de sensibilisation, actions de la CCCI, etc).
Steinfort	Vademecum pour nouveaux citoyens	Classeur avec feuilles interchangeable offrant à tout nouvel arrivant Luxembourgeois et non-Luxembourgeois des informations sur les services et loisirs de la commune.
	La cuisine luxembourgeoise en chanson	Soirée conviviale de clôture du festival de théâtre annuel avec des spécialités culinaires luxembourgeoises et un accompagnement musical typiquement luxembourgeois.
Wintrange	Journée du nouveau citoyen	Tour en bus pour présenter les sites historiques/touristiques de la commune et des environs avec des explications et traductions fournies gratuitement à bord du bus.

Un deuxième appel à projets en faveur de l'intégration des étrangers a été lancé en septembre 2014. Les projets repris ci-dessous ont été retenus par le jury composé de représentants de l'OLAI, du Ministère de l'Intérieur, du SYVICOL et du bureau d'information au Luxembourg du Parlement européen :

Commune	Intitulé du projet	Description du projet
Bettembourg	Ateliers interactifs de percussion	Ateliers de percussion pour tout âge menés et animés par un professeur africain.
Flaxweiler	Tables de conversation	Dialoguer en luxembourgeois dans un cadre convivial en dehors des cours de langues, 1 à 2 fois par mois, avec l'aide de "coachs" bénévoles de la commune.
Redange-Attert	Appui à l'intégration communautaire	Projet contenant une Fête de l'amitié (reportée à 2015) et des rencontres thématiques entre les habitants de la commune pour renforcer la pratique de la langue luxembourgeoise.

Les Pactes d'intégration d'Esch-sur-Alzette, de Junglinster et du Miselerland se sont terminés en 2014.

A côté de l'aide financière accordée dans le cadre des subsides, l'OLAI a développé d'autres services en faveur des communes, que ce soit dans le domaine de l'information, du soutien dans la conception et la réalisation de projets d'intégration, de la formation ou de la mise en réseau et de l'échange de bonnes pratiques.

Plateforme de l'intégration locale

La « Plateforme de l'intégration locale » s'est réunie à quatre reprises dans les locaux de l'OLAI. Les chargés d'intégration ont été consultés sur le développement du projet « Plan communal intégration ». Leur avis a été pris en compte lors de la rédaction du guide pratique « PCI » et dans le développement des démarches du projet.

Un nouveau membre a rejoint la plateforme en milieu d'année. Une chargée d'intégration a été engagée par la commune de Junglinster.

Assises régionales de l'intégration au niveau local

Le 7 mars 2014, l'OLAI a participé, en collaboration avec le SYVICOL et l'ASTI, aux deuxièmes « Assises régionales de l'intégration Miselerland » dans le cadre du projet Pacte d'Intégration, en présence du Ministre de la Famille et de l'Intégration.

En vue de la clôture du projet LEADER Miselerland, l'objet de ces Assises était de:

- présenter quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre depuis la création du Pacte d'intégration, notamment des cours en luxembourgeois, des rencontres interculturelles ou encore le projet « *integration couch* » ;

- souligner l'importance de projets durables visant la participation de tous les citoyens à la vie sociale, culturelle et politique ;
- réfléchir aux possibilités de pérenniser les actions du Pacte d'intégration.

De nombreux représentants locaux (élus, membres des commissions consultatives communales d'intégration, agents communaux, etc.) ont participé aux Assises. Ils ont souligné l'importance de telles rencontres pour échanger des bonnes pratiques et chercher des synergies en vue de développer une approche commune de l'intégration.

Mise en réseau

En mars 2014, une mise en réseau des CCCI des communes de PROSUD a été organisée par l'ASTI, en collaboration avec l'OLAI. Cette rencontre a permis de faire la connaissance des membres des CCCI des communes avoisinantes et de s'échanger sur des expériences vécues dans le domaine de l'intégration. La commune d'Esch-sur-Alzette a accueilli les participants autour de trois ateliers de discussions portant sur des thématiques liées à l'intégration au niveau local. Des membres de l'ASTI ont animé les différents ateliers pour au final établir un état des lieux des actions réalisées dans la région de PROSUD.

Plusieurs invités, dont un représentant de LEADER Miselerland, ont présenté leur organisation et leurs projets réalisés en 2013.

L'OLAI a présenté les aides et outils mis à disposition des communes, ainsi que les différents partenariats existant au niveau de la mise en œuvre de la politique d'intégration locale.

L'objectif de créer des synergies et de favoriser la collaboration entre CCCI, mais aussi entre administrations communales, a été saluée par l'ensemble des participants. Cette mise en réseau devrait être renouvelée de manière régulière et reprise dans d'autres régions du pays, à travers un partenariat entre l'ASTI et l'OLAI.

www.integraloc.lu, le portail de l'intégration au niveau local

Les objectifs de www.integraloc.lu sont multiples :

- présenter les activités en matière d'intégration locale réalisées par les communes ;
- permettre aux communes de promouvoir leurs projets d'intégration ;
- présenter des bonnes pratiques en matière d'intégration ;
- présenter les acteurs existant dans le domaine de l'intégration ;
- présenter l'ensemble des moyens disponibles en matière d'intégration (publications, études, formations, services, etc.) ;
- permettre des discussions et un échange d'expériences en ligne.

L'OLAI a continué à enrichir le site « integraloc » et a géré les différentes contributions transmises par les communes et les CCCI. L'objectif à long terme est de disposer d'une plateforme d'échange et d'information sur la politique d'intégration locale, tout en tissant des liens avec le projet « Plan communal intégration ».

Newsletter de l'intégration au niveau local

L'OLAI a poursuivi la rédaction de la « Newsletter de l'intégration au niveau local », permettant d'informer de façon rapide et efficace l'ensemble des communes et les CCCI sur les dernières actualités en matière d'intégration au niveau local.

Guide pour l'élaboration d'un Plan communal Intégration

L'OLAI a finalisé la conception du projet Plan communal intégration en partenariat avec le SYVICOL et a mené à terme le projet du *Guide pour l'élaboration d'un Plan communal Intégration*, engagée par le SYVICOL. Le guide pratique, destiné à aider les communes qui souhaitent établir un tel plan, propose des démarches structurées et un concept de gestion de projet transversale.

Le projet Plan communal intégration, ainsi qu'une première version du guide pratique PCI, ont été présentés aux administrations communales et aux membres des CCCI lors de cinq séances d'informations :

Lundi, 13 octobre 2014	Grevenmacher	Centre sportif et culturel
Mercredi, 15 octobre	Mertzig	Centre « Turelbach »
Vendredi, 17 octobre	Wiltz	Château de Wiltz, « Rittersall »
Lundi, 20 octobre	Steinsel	Maison communale
Vendredi, 24 octobre	Dudelange	Centre culturel régional « Op der Schmelz »

Plus de quarante communes étaient représentées lors des séances d'information et la plupart ont organisé un atelier pour s'échanger sur les démarches proposées et mener une première réflexion sur la manière de mettre en œuvre un Plan communal intégration selon les besoins spécifiques de chaque commune.

Les membres de la Plateforme intégration ont été consultés à plusieurs reprises sur le contenu et la forme du guide pratique.

L'OLAI et le SYVICOL ont poursuivi leurs réunions de suivi et d'organisation bilatérales sous forme d'un comité de pilotage, avec la participation de la chargée de projet du SYVICOL. Ce comité sera maintenu en 2015.

Relations avec les associations

En 2014, l'OLAI a poursuivi son objectif de consulter la société civile sur des projets ou mesures devant favoriser l'intégration des étrangers.

Les associations constituent un acteur clef de l'intégration des étrangers au Luxembourg, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets introduits dans le cadre du FEI, du FER et du programme communautaire PROGRESS.

Comme par le passé, l'OLAI a continué son soutien financier aux associations par le biais de conventions, accords de collaboration et de subsides. Une période transitoire a été annoncée afin de clarifier les missions de chacune des associations conventionnées et/ou bénéficiant d'un accord de collaboration.

Conseil national pour étrangers

En 2014, le Conseil national pour étrangers (CNE) a tenu six séances plénières.

- Lors de la première réunion plénière de 2014 tenue le 25 mars, le CNE a eu l'honneur de recevoir la visite de son ministre de tutelle, Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les présidents des 6 commissions du CNE y ont présenté leur programme d'actions pour l'année 2014.
- Au cours de la réunion plénière du 5 mai 2014, les membres du CNE ont élu Monsieur Pedro Castilho au poste de vice-président et deux nouveaux membres au Bureau exécutif.
- Lors de la réunion du 16 juin 2014, le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) a présenté son étude sur le travail et l'intégration des migrants au Luxembourg.
- A l'assemblée plénière du 8 juillet 2014, l'OLAI a présenté le futur plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations (PAN 2015-2019).
- Lors de la cinquième assemblée plénière de 2014 qui s'est tenue le 29 septembre, les membres ont adopté l'avis émis sur le futur plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations (PAN 2015-2019).
- Lors de la dernière assemblée plénière du CNE du 8 décembre 2014, il a été décidé de formuler un avis sur le contrat d'accueil et d'intégration qui est mis en œuvre par l'OLAI.

Commission 'Egalité des chances et Diversité'

- Présentation par le Centre pour l'Egalité de traitement de ses missions.
- Présentation par l'association *Horizon HandiManagement* de ses missions.
- Echange sur la discrimination directe et indirecte.

Commission 'Frontaliers'

- Discussion en vue de la réalisation d'une étude à réaliser par la Commission 'Frontaliers' sur le rôle du travail frontalier au Grand-Duché de Luxembourg.
- Discussion sur le rapport du Conseil économique et social relatif à la politique d'intégration au Luxembourg.
- Echange de vues sur le futur plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations (PAN 2015-2019).
- Discussion sur l'impact de la politique du gouvernement luxembourgeois et ses conséquences sur les frontaliers.

Commission 'CCCI'

- Exposé tenu par un membre observateur de la commission intitulé « *Strategy workshop* ».
- Analyse des rapports d'activités des commissions communales consultatives pour l'intégration du Grand-Duché de Luxembourg.
- Préparation de la réunion avec la commission communale consultative pour l'intégration d'Esch-sur-Alzette.
- Echange de vues sur la stratégie future à adopter par la Commission 'CCCI'.

Commission 'Travail et Affaires Sociales'

- Réunion avec la directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).
- Réunion avec le directeur de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC).
- Réunion avec Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Commission 'Réfugiés'

- Exposé tenu par le directeur du CEFIS sur les demandeurs de protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg.
- Election d'un nouveau président de la Commission 'Réfugiés'.
- Rédaction d'un rapport sur les demandeurs de protection internationale venant des pays d'origine sûrs.
- Réunion tenue le 23 octobre 2014 avec les responsables de la Direction de l'Immigration.

Commission 'Education'

- Analyse du programme gouvernemental.
- Elaboration d'un questionnaire sur le système éducatif luxembourgeois.
- Visite de la Commission 'Education' par les responsables de la Maison de l'orientation et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

Lors de l'édition de 2014, l'OLAI a pris part au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, organisé les 14, 15 et 16 mars par le CLAE à la LuxExpo au Kirchberg.

1.4 Relations internationales

En 2014, l'OLAI a poursuivi sa collaboration avec diverses organisations et institutions internationales. L'OLAI est membre dans différents réseaux européens dont le réseau des points de contact nationaux sur l'intégration (NCPI), le groupe d'experts gouvernementaux anti-discrimination et le Réseau européen des Migrations (EMN). Il est l'autorité de mise en œuvre de certains programmes européens dont PROGRESS et les Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et des réfugiés (FER). Par ailleurs, l'OLAI coopère avec des organisations internationales dont notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du Groupe de travail sur les migrations et Groupe d'experts SOPEMI, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

1.4.1 Réseau Européen des Migrations

Depuis 2009, l'OLAI soutient le Point de contact national luxembourgeois du Réseau européen des migrations (LU EMN NCP) tant au niveau des fonds budgétaires alloués que dans la réalisation de ses missions. De plus, l'OLAI représente le réseau européen des migrations (REM) au sein du Comité directeur à Bruxelles.

En 2014, le LU EMN NCP :

- a publié son « Rapport politique sur l'immigration et l'asile au Luxembourg 2013 »,
- a réalisé quatre études de recherche annuelles :
 - L'utilisation de la rétention et des alternatives à la rétention dans le contexte de la politique d'immigration (*The use of detention and alternatives to detention in the context of immigration policies*),
 - Les bonnes pratiques en matière de retour et de réintégration des migrants en séjour irrégulier : la politique des interdictions d'entrée des Etats membres et l'utilisation des accords de réadmission entre Etats membres et pays tiers (*Good practices in the return and reintegration of irregular migrants : Member States' entry ban policy and use of readmission agreements between Member States and third countries*),
 - Politiques, pratiques et données sur les mineurs non-accompagnés en 2014 (*Policies practices and data on unaccompanied minors in 2014*),
 - L'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'affaires (*Admitting third-country nationals for business purposes*),
- a participé à la révision des rapports de synthèse et des *EMN Informs* élaborés par le Réseau européen des migrations,
- a répondu à 100 requêtes *ad-hoc* et a lancé 6 requêtes *ad-hoc* à la demande de l'OLAI, de l'Université du Luxembourg et de la Direction de l'Immigration,
- a participé au développement d'une « checklist » pour la création, le lancement, la réponse et la compilation des requêtes *ad-hoc*,
- a participé à la révision de l'évaluation du Programme de Stockholm,

- a collaboré avec la Direction de l'Immigration sur un questionnaire transmis par EUROMED III,
- a actualisé la base de données sur la jurisprudence administrative du Grand-Duché de Luxembourg en matière d'immigration et de protection internationale,
- a tenu sa 7^{ème} conférence annuelle intitulée : « La migration à caractère commercial. La position du Luxembourg au sein de l'Europe et au-delà » qui a eu lieu les 6 et 7 octobre 2014 à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Ville,
- a organisé un cycle de colloques du midi qui se tiennent une fois par mois à l'Université du Luxembourg à partir du mois de novembre (11 novembre 2014, 2 décembre 2014, 13 janvier 2015, 10 février 2015, 10 mars 2015, 13 mai 2015),
- a organisé des soirées cinéma dans le cadre du cycle de colloques du midi qui ont lieu une fois par mois au Cinéma Utopia à partir du mois de novembre 2014 (12 novembre 2014, 3 décembre 2014, 14 janvier 2015, 12 février 2015),
- a participé au « Festival des migrations 2014 » à la LUXEXPO les 15 et 16 mars 2014,
- a coordonné la traduction de la loi du 16 décembre 2008 sur l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg en langue anglaise,
- a collaboré à l'élaboration du Glossaire 3.0,
- a présenté son étude sur « L'interaction entre les médias et l'opinion publique au Luxembourg » (*The interaction between the media and the public opinion: social media becoming a source of information in Luxembourg*) lors de la conférence Metropolis à Milan en novembre 2014,
- a participé à l'organisation de l'édition 2014 du festival « Cinéma du Sud » sur les Droits de l'enfant,
- a présenté son étude intitulée « Politiques, pratiques et données sur les mineurs non accompagnés en 2014 » dans le cadre d'une séance film de l'édition 2014 du « Cinéma du Sud » le 20 novembre au cinéma Utopia,
- a réalisé des courts-métrages dans le cadre de sa série « What people think »,
- a participé à l'évènement « Gasperich en fête » le 24 mai 2014 à Gasperich, Luxembourg,
- a publié sa newsletter semestrielle intitulée *EMNews*,
- a participé aux réunions EMN à Bruxelles (13 et 14 février, 19 et 20 mars, 28 et 29 avril, 17 et 18 juin, 18 et 19 septembre, 20 et 21 novembre, 10 et 11 décembre) ainsi qu'à diverses conférences organisées par des points de contact nationaux.

L'OLAI a participé aux deux réunions du Comité directeur du REM les 21 mai et 22 octobre 2014.

1.4.2 Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (2007-2013)

Créé par la décision n° 2007/435/CE du Conseil du 25 juin 2007 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires », le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Dans ce cadre, le FEI vise à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société, notamment en tenant compte du principe selon lequel l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des Etats membres.

L'OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FEI à Luxembourg. Chaque année, l'OLAI remet un programme annuel à la Commission européenne, programme qui est officiellement approuvé par cette dernière et qui définit le cadre de cofinancement de projets. Le montant alloué au Luxembourg par la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme 2013 était de 719.033€. Les projets cofinancés au titre du programme 2013 sont réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2015.

Les actions suivantes ont été cofinancées :

- mise en place et/ou développement des activités et/ou service(s) d'information et/ou d'orientation ;
- création des lieux ou activités de rencontre entre les immigrants et la société d'accueil (échanges interculturels, sensibilisations aux attitudes et comportements discriminatoires, etc.) ;
- développement et mise en place des programmes et activités s'adressant à des groupes cibles spécifiques ;
- réalisation d'études sur les communautés de ressortissants de pays tiers pour évaluer leurs besoins en matière d'accès aux services publics et/ou privés.

Liste des projets cofinancés au titre du programme du FEI 2013

Organisme	Projet	Montant cofinancé par le FEI	Montant cofinancé par l'OLAI
4Motion	Schrebergaërt : microcosmes de l'intégration	23.276,72€	7.758,90€
Amcham	Proactive Diversity and Integration Initiative for First and Second Language English Speaking Minorities in Luxembourg	19.546,75€	6.515,58€
ASTI	Partenariats pour l'intégration interculturelle : s'informer c'est s'intégrer	56.744,50€	56.744,50€
CEFIS	Enquête sur l'intégration des migrants. La non-participation politique et l'intégration des migrants âgés	70.678,07€	70.678,07€
Centre culturel islamique du Nord (CCIN)	Durch Information zur Integration : Zeitschrift für Gesellschaft, Kultur und Integration	26.081,25€	8.693,75€
Centre de Documentation sur les migrations humaines (CDMH)	« Je suis musulman, mais je suis aussi un Homme comme vous ! »	24.075€	8.025€
CEPS/INSTEAD	Intégration structurelle et sociale de ressortissants de pays tiers et d'autres immigrants au Luxembourg	54.215,48€	54.215,49€
CLAE	Itinéraires pour l'emploi – dispositif d'information et d'orientation au bénéfice des ressortissants de pays tiers	37.225,30€	37.225,30€
Croix-Rouge	Des mots pour guérir	70.310,17€	70.310,17€
Maison d'Afrique	Réseau d'intégration citoyenne	3.750€	1.250€
Maison des Associations	KuddelMuddel - Concept interculturel de radio	7.662,50€	7.662,50€
Maison des Associations	Millefeuilles	12.450€	12.450€
Multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity	Verfahren zur sprachlich-kulturellen Integration von Asiatinnen ohne Alphabetisierung/mit begrenzter Alphabetisierung in den Alphabetsprachen Luxemburg	49.674,75€	49.674,75€
Russian Club of Luxembourg	Il était une fois...Luxembourg	34.796,11€	11.598,70€
Université du Luxembourg	Diagnostic des besoins et des demandes spécifiques des bénéficiaires des pays tiers du Contrat d'accueil et d'intégration	59.993€	59.993€

Fonds européen pour les réfugiés (2008-2013)

La décision n° 573/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007 établit le Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour la période 2008-2013 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires ». L'objectif général du FER est de soutenir et d'encourager les efforts fournis par les Etats membres pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées et de supporter les conséquences de cet accueil par le cofinancement de projets qui doivent s'inscrire dans l'une des priorités suivantes, définies par la Commission européenne :

Priorité 1 : Mise en œuvre des principes et des mesures prévus dans l'acquis dans le domaine de l'asile, y compris ceux qui concernent les objectifs d'intégration.

Priorité 2 : Mise au point d'outils de référence et de méthodes d'évaluation afin d'évaluer la qualité des procédures d'examen des demandes de protection internationale et de soutenir les structures administratives en vue de relever les défis posés par la coopération pratique renforcée avec les autres États membres.

Priorité 3 : Actions contribuant à assurer un meilleur partage des responsabilités entre Etats membres et pays tiers (facultative).

Depuis 2000, le Ministère de la Famille et de l'Intégration/Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FER.

De 2000, année de lancement du FER, à la fin 2013, 78 projets ont été cofinancés au niveau européen par le FER et au niveau national par l'OLAI, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle ainsi que par l'Administration des Bâtiments publics.

Au titre du programme 2013, un cofinancement de l'Union à hauteur de 583.761€ a été accordé au Luxembourg. 3 projets ont été retenus pour un cofinancement au titre du programme annuel du FER 2013.

Organisme	Projet	Montant cofinancé par le FER (*)	Montant cofinancé par l'OLAI
Multi- LEARN asbl	Appropriation et négociation de l'espace de vie quotidienne en contexte multilingue	7.500€	7.500€
CLAE services asbl	Tracer sa voie : dispositif d'information, d'orientation et de formation professionnelle des DPI et réfugiés	37.225,30€	37.225,30€
Administration des Bâtiments publics	Construction d'un nouveau centre de premier accueil pour DPI	478.424€	Cofinancé par le budget de l'Administration des Bâtiments publics

(*) au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le décompte final des projets n'a pas encore été établi.

Fonds asile, Migration et Intégration (AMIF) 2014-2020

Le Règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du fonds « Asile, migration et intégration » a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ce nouveau fonds remplace les trois fonds suivants : 1. « Fonds européen pour les réfugiés 2000-2013 » et 2. « Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers 2007-2013 » gérés par l'OLAI 3. « Fonds européen pour le retour 2008-2013 » géré par la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Par le biais de ce programme, le Luxembourg souhaite renforcer son régime d'accueil des DPI, promouvoir la migration légale ainsi que l'intégration des ressortissants de pays tiers dans la vie sociale. La politique des retours s'inscrit dans une volonté de continuation de la politique actuellement en vigueur.

L'OLAI est « autorité responsable » du fonds AMIF ; la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes est « autorité déléguée ».

Au courant de 2014, les deux autorités ont collaboré à la rédaction du programme national du fonds AMIF pour la période 2014-2020 qui sera adopté par la Commission européenne en 2015. De même, un important travail administratif (rédaction du manuel des procédures, des règles d'éligibilité à l'attention des porteurs de projets, du protocole d'entente entre autorité responsable et autorité déléguée) a été réalisé.